

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PLATEFORME GENOMEAST

1 Définitions

- 1.1 « La Plateforme » désigne la Plateforme GenomEast du GIE CERBM, 1 rue Laurent Fries, 67404 Illkirch CEDEX, France.
- 1.2 « Le Bénéficiaire » désigne le chef de projet scientifique qui reçoit les prestations ou qui bénéficie de la mise à disposition du Matériel.
- 1.3 « Les prestations » désigne le traitement des échantillons d'ARN, d'ADN ou de cellules sur le séquenceur haut débit Illumina et les systèmes microfluidiques Fluidigm et 10X Genomics, depuis le contrôle qualité des échantillons de départ jusqu'à la livraison des données brutes. Toute analyse de données additionnelle, requérant une expertise mathématique ou bio-informatique, est effectuée par la Plateforme sous la forme de collaborations scientifiques hors prestation.

2 Termes du contrat

- 2.1 Après soumission d'un projet, la Plateforme établit un devis au nom du Bénéficiaire décrivant les prestations demandées et leur tarif.
- 2.2 Le Bénéficiaire doit retourner le devis contresigné accompagné d'un bon de commande définitif, établi en son nom par son service administratif, et adressé au CERBM GIE, 1 rue Laurent Fries, 67404 Illkirch CEDEX, France.
- 2.3 Les projets ne seront traités qu'**APRÈS RÉCEPTION DU BON DE COMMANDE** et du **DEVIS CONTRESIGNÉ**.
- 2.4 La date de début de projet et son délai approximatif de réalisation seront communiqués au Bénéficiaire après validation des échantillons. La Plateforme se réserve le droit de refuser tout échantillon pour des raisons de qualité.
- 2.5 Le délai de paiement est de 45 jours net date de facture. Conformément à la Directive européenne n°2011/7/EU, en cas de retard de paiement, seront exigibles, une indemnité calculée sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

3 Prestations

- 3.1 En tant que prestataire de service, la Plateforme ne peut utiliser les produits Illumina, Fluidigm et 10X Genomics qu'à des fins expérimentales et dans le cadre de collaborations scientifiques.
- 3.2 Le Bénéficiaire doit s'assurer que son utilisation des produits Illumina, Fluidigm ou 10X Genomics ne viole aucun brevet, marque déposée, propriété intellectuelle et copyright.
- 3.3 La Plateforme s'engage à utiliser les produits et l'instrumentation Illumina, Fluidigm et 10X Genomics selon les recommandations de ces fournisseurs.

- 3.4 La Plateforme ne pourra être tenue responsable si les résultats d'un ou de plusieurs échantillons ne sont pas interprétables en raison d'un produit défectueux ou d'un dysfonctionnement des instruments Illumina, Fluidigm ou 10X Genomics. En cas de problème, la Plateforme contactera la compagnie concernée qui décidera si les produits inutilisables seront remplacés ou non.
- 3.5 La Plateforme s'engage à maintenir et préserver l'intégrité des échantillons biologiques transmis par le Bénéficiaire tout au long du projet et à retourner ou détruire les reliquats d'échantillon en fin de projet tel que souhaité par le Bénéficiaire.

4 Confidentialité et utilisation des données

- 4.1 Tous les résultats scientifiques et les données obtenus par le Bénéficiaire à partir des prestations réalisées par la Plateforme ou sur le Matériel mis à disposition seront la propriété du Bénéficiaire.
- 4.2 La Plateforme s'engage à garder confidentielles toutes les données expérimentales du Bénéficiaire et à ne pas les communiquer à un tiers sans accord écrit préalable (e-mail inclus).
- 4.3 En tant que partenaire officiel du programme national « France Génomique », financé par les Investissements d'Avenir, la Plateforme doit rendre compte de son activité de séquençage haut débit auprès de cette infrastructure. À ce titre et **SAUF CONTRE-ORDRE ÉCRIT DU BÉNÉFICIAIRE**, les informations professionnelles et administratives du Bénéficiaire, l'objet du projet ainsi que la nature de la prestation demandée seront enregistrés sur l'intranet de l'infrastructure « France Génomique » à des fins de bonne gestion de cette infrastructure (www.france-genomique.org) ; ces données seront accessibles par les administrateurs et le management de « France Génomique ».
- 4.4 **SAUF DEMANDE SPÉCIFIQUE ÉCRITE DU BÉNÉFICIAIRE**, la Plateforme se réserve le droit d'utiliser toutes informations techniques ou mathématiques utiles à l'amélioration de ses prestations, liées aux manipulations sur les échantillons ou bien liées à la méthode d'analyse des données du Bénéficiaire.
- 4.5 En accord avec l'usage scientifique, la contribution des agents de la Plateforme sera mentionnée expressément dans toute intervention orale ou écrite relative aux résultats utilisant le matériel ou les données produites par la Plateforme, soit par remerciements, soit en tant que co-auteurs si la contribution est substantielle.
- 4.6 Afin de pouvoir nous justifier auprès de nos financeurs publics, il est demandé au Bénéficiaire de mentionner dans chaque publication, l'appartenance de la Plateforme au programme « France Génomique ». Nous proposons la formulation suivante: « *Sequencing was performed by the GenomEast*

platform, a member of the “France Génomique” consortium (ANR-10-INBS-0009) ».

4.7 Le Bénéficiaire informera la Plateforme des publications dans lesquelles sont utilisées les données provenant des expériences réalisées par celle-ci.

5 Responsabilités

5.1 Le Bénéficiaire garantit qu’il a obtenu tous les droits et accords nécessaires (éthique, consentements des patients, etc.) pour le transfert des échantillons biologiques sur la Plateforme et leur traitement par la Plateforme.

5.2 La Plateforme effectue des contrôles qualité sur les échantillons tout au long du projet. Si pour un échantillon donné, ces contrôles qualité ne satisfont pas nos critères d’acceptabilité, la Plateforme en informera le Bénéficiaire, qui pourra décider de remplacer l’échantillon ou de poursuivre le projet malgré tout. Dans ce cas-là, la Plateforme déclinera toute responsabilité par rapport à la qualité des résultats.

5.3 La Plateforme garantit la qualité technique des prestations mais ne peut en aucun cas être tenue responsable de la valeur scientifique des résultats issus de ces prestations.

5.4 La Plateforme ne pourra être tenue responsable pour toute perte de données après leur livraison au Bénéficiaire. Compte tenu de la taille importante des fichiers informatiques de données, la Plateforme ne peut en maintenir des copies sur son serveur à long terme. La Plateforme s’engage à mettre ses meilleurs efforts pour assurer leur conservation pour une durée limitée de 6 mois après leur livraison au Bénéficiaire. Passé ce délai, si le Bénéficiaire demande des analyses complémentaires sur ses données, il pourra lui être demandé de retransmettre les données brutes à la Plateforme.

6 Litiges

Si des différends surviennent entre la Plateforme et le Bénéficiaire quant à l’exécution des prestations qui ne peuvent pas être réglés à l’amiable, la juridiction compétente sera le tribunal administratif de Strasbourg.

Christelle THIBAUT-CARPENTIER
Responsable opérationnelle
Plateforme GenomEast